

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 avril 2022 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2022 au recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour le recrutement d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : INTA2211509A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 avril 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, au recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) est fixé à **20** selon la répartition suivante :

Services déconcentrés : **20 postes.**

RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2
HAUTS-DE-FRANCE	1
ILE-DE-FRANCE	15
NORMANDIE	1
PACA	1

Pour les postes en services déconcentrés, à l'exclusion de la région d'Ile-de-France, les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des auditions, la composition de la commission et la liste des candidats admis à être auditionnés feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant de chaque préfet de région organisateur du recrutement.

Les candidats retirent et déposent les dossiers au Pôle emploi de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour l'entretien.